

Les Marches entre Maine et Bretagne (1)



UP01-00 Le plateau agricole ouvert offre de beaux panoramas sur les vallons bocagers et leurs coteaux investis par les bourgs (La Dorée)

Sur les hauteurs du plateau cristallin du nord-ouest mayennais, cette unité paysagère se caractérise par un réseau bocager parfois encore très dense notamment à l'appui des vallées. Principalement composé de châtaigniers gérés en cépées remontées ou en tiges émondées, ce bocage joue des transparences et des covisibilités proches et lointaines, sur ce relief de petits promontoires et de vallées incisées. Les domaines des châteaux, les plans d'eau dans les vallons, une tradition de jardins arbustifs et les grands arbres isolés donnent à ce bocage des ambiances de grand parc rural. Ce secteur est parfois surnommé le "Jardin de la Mayenne" en raison de la qualité des sols, son climat humide tempéré et de la présence de jardins reconnus (les Renaudies, La Pellerine, Clivoy). Sur son promontoire entouré de vallées marquées, la crête de la forêt de Mayenne constitue un élément marquant et singulier de cette unité paysagère. L'architecture de granite prend ici de forts accents bretons. Les grosses fermes en U, les bourgs perchés ou étagés sur les vallées participent à la mise en scène de ce paysage rural.

Le développement se structure principalement à l'appui de l'axe Mayenne – Ernée – Fougères. Il se traduit par des implantations de zones d'activités et de logements de façon plus conséquente autour d'Ernée et de quartiers pavillonnaires récents au niveau des bourgs proches de cet axe. En dehors de cet axe, les bourgs de Gorrion, Fougerolles-du-Plessis et Landivy constituent des pôles urbains qui font l'interface avec la Normandie voisine. Les évolutions du paysage sont ici intimement liées au dynamisme et aux mutations des pratiques agricoles.

Pour en savoir plus sur l'unité dans son contexte régional

Les représentations culturelles des paysages du « Pays profond (paysages ruraux) » (lien vers article représentations culturelles régionales)

La famille de paysage : (Plateaux bocagers mixtes)



1 Plateau bocager semi-ouvert incisé par des vallons bocagers d'où émergent les bourgs (La Dorée)



2 Crête boisée de la forêt de Mayenne qui domine le plateau cultivé au bocage résiduel (Vautorte)



3 Coteau urbanisé d'Ernée dominant le bassin bocager



4 Une ambiance architecturale bretonne marquée par l'utilisation du granit aussi bien dans le bâti rural traditionnel que dans les cœurs de bourgs (La Tannière)

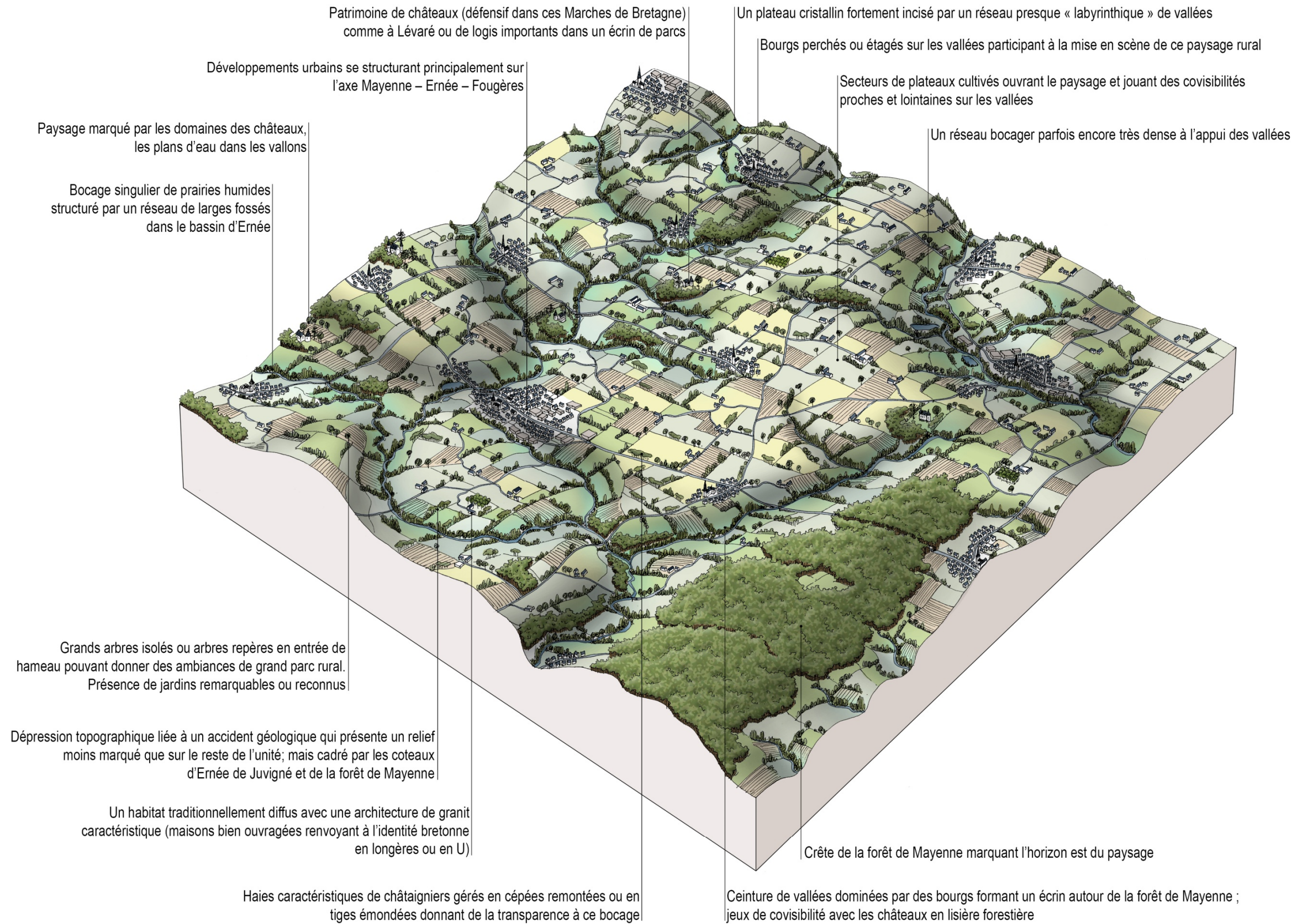


5 Vallons bocagers aux ambiances de parc (Landivy)

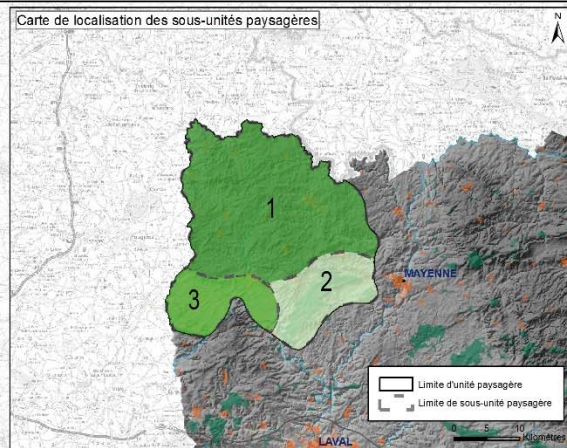


6 Paysage péri-urbain d'Ernée marqué par les zones d'activités et la signalétique

Bloc-diagramme de l'unité paysagère des marches entre Maine et Bretagne (1)



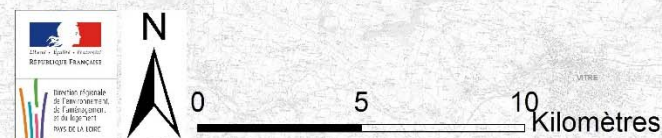
Carte de l'unité paysagère des marches entre Maine et Bretagne (1)



Les marches entre Maine et Bretagne

Sur les hauteurs du plateau cristallin du nord-ouest mayennais, cette unité paysagère se caractérise par un réseau bocager parfois encore très dense notamment à l'appui des vallées. Principalement composé de châtaigniers gérés en cépées remontées ou en tiges émondées, ce bocage joue des transparences et des covisibilités proches et lointaines, sur ce relief de petits promontoires et de vallées incisées. Les domaines des châteaux, les plans d'eau dans les vallons, une tradition de jardins arbustifs et les grands arbres isolés donnent à ce bocage des ambiances de grand parc rural. Ce secteur est parfois surnommé le «Jardin de la Mayenne» en raison de la qualité des sols, son climat humide tempéré et de la présence de jardins reconnus (les Renaudies, La Pellerine, Clivoy). Sur son promontoire entouré de vallées marquées, la crête de la forêt de Mayenne constitue un élément marquant et singulier de cette unité paysagère. L'architecture de granite prend ici de forts accents bretons. Les grosses fermes en U, les bourgs perchés ou étagés sur les vallées participent à la mise en scène de ce paysage rural.

Le développement se structure principalement à l'appui de l'axe Mayenne – Ernée – Fougères. Il se traduit par des implantations de zones d'activités et de logements de façon plus conséquente autour d'Ernée et de quartiers pavillonnaires récents au niveau des bourgs proches de cet axe. En dehors de cet axe, les bourgs de Gorron, Fougerolles-du-Plessis et Landivy constituent des pôles urbains qui font l'interface avec la Normandie voisine. Les évolutions du paysage sont ici intimement liées au dynamisme et aux mutations des pratiques agricoles.



Sources : DREAL Pays de la Loire, ©IGN SCAN250, ©IGN BDTOPO®, ©IGN BDCARTO®
 © MEDDE - DREAL Pays de la Loire, Nantes, avril 2015
 Echelle numérique : 1/100 000 Echelle de saisie des données 1/25 000
 Réalisation : ALTHIS - VU D'ICI

1 Les vallons bocagers du Gorronais

- Vallons bocagers caractérisés par un important chevelu hydrographique sur lequel un réseau de haies encore dense s'appuie.
- Pas de direction marquée pour les vallées ce qui donne une impression labyrinthique et des ambiances parfois collinaires où le bâti est mis en scène sur les vallons.
- Un habitat traditionnellement diffus avec une architecture de granite caractéristique (maisons bien ouvragées en longères ou en U).
- Patrimoine de châteaux (défensifs dans ces Marches de Bretagne) comme à Lévaré ou de logis importants dans un écrin de parcs.

2 L'écrin de la forêt de Mayenne

- Arc collinaire quasi parallèle à la vallée de la Mayenne marqué par un vaste ensemble forestier (limite marquante dans le paysage).
- Ceinture de vallées ponctuées de bourgs jouant de la covisibilité avec la lisière forestière et faisant la charnière avec la vallée de la Mayenne ou les vallons à l'ouest.
- Villages perchés ou étagés dans la vallée présentant un patrimoine important lié à l'eau, la forêt (anciennes forges).
- Lisière forestière ponctuée de plans d'eau et de nombreux châteaux.

3 Le Bassin d'Ernée

- Dépression topographique liée à un accident géologique qui présente un relief moins marqué que sur le reste de l'unité; mais cadré par les coteaux d'Ernée, de Juvigné et de la forêt de Mayenne.
- Sur ces coteaux, effets de promontoires marqués par les bourgs qui s'étagent sur le haut de la pente et dominent ce petit bassin qui communique avec celui plus marqué de Fougères.
- Bocage singulier de prairies humides structuré par un réseau de larges fossés.
- Peu ou pas de granite dans l'architecture, apparition du grès plus caractéristique du bassin de la Vilaine.

Légende

--- Limite de sous-unité paysagère

Occupation du sol

- Bâti
- Zone d'activités
- Boisement
- Espace agricole
- Réseau hydrographique
- ++++ Voies ferrées
- Réseau routier
- Limite départementale

1. Les limites et continuités paysagères

Les limites de l'unité paysagère sont lisibles et marquées au sud en appui sur une succession de crêtes boisées et bocagères. Ces crêtes constituent des écrans bloquant les vues, des ruptures topographiques quand on les franchit, mettant alors en scène de longues vues dégagées. Les limites sud s'articulent donc d'ouest en est sur :

- la crête boisée de Juvigné



UP01-10-01 Lisière boisée de la crête de Juvigné

- le contraste topographique définissant un belvédère sur le bassin et le coteau nord d'Ernée



UP01-10-02 Bascule visuelle et physique vers le bassin de l'Ernée limité au nord par son coteau boisé (Saint-Hilaire-du-Maine)

En revanche, à l'est, ce sont des transitions paysagères qui marquent le passage d'une unité à l'autre :

- Au nord-est, transition paysagère progressive entre le plateau bocager semi-ouvert dominant la Varenne et le plateau bocager de Gorron



UP01-10-03 En appui sur la forêt de Mayenne, ouverture au nord-est et vue panoramique plongeante sur le plateau bocager semi-ouvert dominant la Varenne, les éoliennes d'Oisseau constituent des points de repère dans le paysage (Châtillon-sur-Colmont)

- Au sud-est, transition marquée par les effets de clairière ouverte qui se dessinent sur l'horizon boisé de la forêt de Mayenne.
- Entre les deux, Saint-Georges-Buttavent, bourg perché sur l'éperon de confluence entre les ruisseaux de Marguentin et Moulin du Fèvre, constitue une articulation bâtie dominant les deux unités paysagères limitrophes (Les marches entre Maine et Bretagne à l'ouest et le bocage de la Haute Mayenne à l'est).



UP01-10-04 Saint-Georges-Buttavent, constituant une articulation nette marquée par son promontoire

Les continuités paysagères vers les départements voisins :

L'unité paysagère des marches entre Maine et Bretagne s'inscrit, sur sa frange ouest, en continuité de l'Ille et Vilaine (département couvert par un atlas des paysages) et au nord de la région de la Basse Normandie (couverte par un inventaire des paysages).

Sur la frange ouest, les marches entre Maine et Bretagne sont en continuité des unités paysagères suivantes :

- Les hauteurs des marches de Bretagne (nord-ouest), identifiée dans l'atlas de paysages de l'Ille et Vilaine : « *Les reliefs marquent l'horizon et forment un seuil sensible que souligne la forêt de Fougères. Des vues dominantes, un bocage bien présent, une faible urbanisation donnent à l'unité un paysage aux caractères très attachants. Les ambiances rurales y sont majoritaires, mais les effets de la péri-urbanisation peuvent être sensibles sur les sites de crête.* »
- Le bassin de Fougères (ouest), identifiée dans l'atlas de paysages de l'Ille et Vilaine : « *Entre deux reliefs, le bassin présente un paysage rural largement remembré, à la maille bocagère très peu dense. Il est bordé au nord par le plateau du Coglais dont le versant accueille le site de Fougères, et au pied duquel coule le Couesnon.* »

Sur la frange nord, les marches entre Maine et Bretagne sont en continuité de l'unité paysagère de l'Avranchin oriental : « *Entre deux reliefs, le bassin présente un paysage rural largement remembré. Il est bordé au nord par le plateau du Coglais dont le versant accueille le site de Fougères, et au pied duquel coule le Couesnon.* »

Correspondance avec les atlas de paysages précédents

L'unité paysagère du bocage des marches entre Maine et Bretagne correspond peu ou prou à l'unité dite des « Marches de Bretagne : paysages de vallonnements bocagers » de l'Atlas des paysages de la Mayenne de 1999.

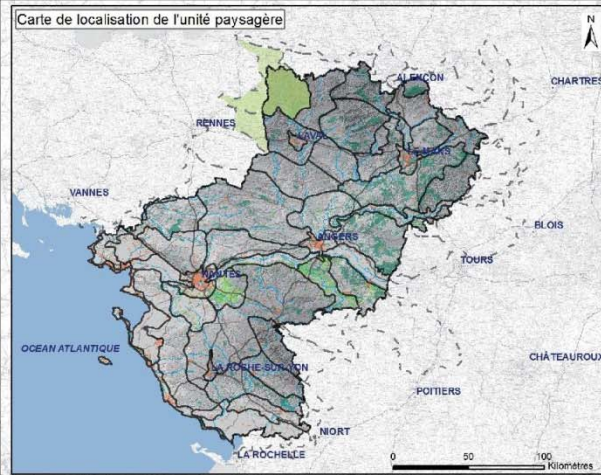
Les adaptations des limites à l'est et au sud s'appuient sur la répartition des zones de transition qui étaient identifiées et qui ne sont pas reprises dans la logique retenue pour établir l'Atlas des paysages de la Région des Pays-de-La-Loire. Au sud, la limite est « remontée » pour prendre appui sur la crête boisée de Juvigné et le contraste topographique définissant un belvédère sur le bassin et le coteau nord d'Ernée. A l'est, la zone de transition de l'atlas des paysages de 1999 est intégrée dans l'unité.

La modification du nom s'est imposée dans la mesure où l'atlas des paysages de la Mayenne 1999 comme celui de la Loire Atlantique 2010 ont tous deux une unité qui se nomme les marches de Bretagne, il a donc été spécifié pour les marches mayennaises entre Maine et Bretagne et pour celles de Loire Atlantique entre Anjou et Bretagne.

Pour en savoir plus sur la cohérence avec les atlas de paysages antécédents ou voisins

- ***[l'Atlas des paysages de la Mayenne 1999](#)***
- ***[l'Atlas des paysages d'Ille et Vilaine 2014](#)***
- ***[l'Inventaire des paysages de Basse Normandie.](#)***

Carte des limites et des continuités de l'unité paysagère des marches entre Maine et Bretagne (1)



Continuité paysagère vers l'Avranchien oriental (Inventaire des paysages de la Basse Normandie)

Continuité paysagère vers les hauteurs des marches de Bretagne (Atlas des paysages d'Ille-et-Vilaine)

Continuité paysagère vers le bassin de Fougères (Atlas des paysages d'Ille-et-Vilaine)

Transition paysagère progressive entre le plateau bocager semi-ouvert dominant la Varenne et le plateau bocager de Gorrion

Articulation nette marquée par le promontoire de Saint-Georges-Buttavent

Transition paysagère marquée par les effets de clairière ouverte qui se dessinent sur l'horizon boisé de la forêt de Mayenne

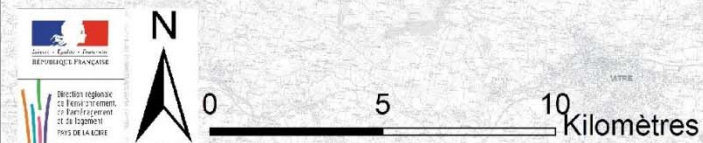
Limite nette marquée par la crête boisée de Juvigné

Limite marquée par un contraste topographique définissant un belvédère sur le bassin et le coteau de l'Ernée

Légende

Occupation du sol

- Bâti
- Zone d'activités
- Boisement
- Espace agricole
- Réseau hydrographique
- Voies ferrées
- Réseau routier
- Limite départementale



Source : DREAL Pays de la Loire, ©IGN SCAN25®, ©IGN BDTOPO®, ©IGN BDCARTO®
 © MEDDE - DREAL Pays de la Loire, Nantes, avril 2015
 Echelle numérique : 1/100 000 Echelle de saisie des données 1/25 000
 Réalisation : ALTHIS - VU D'ICI

2. Les caractères des marches entre Maine et Bretagne

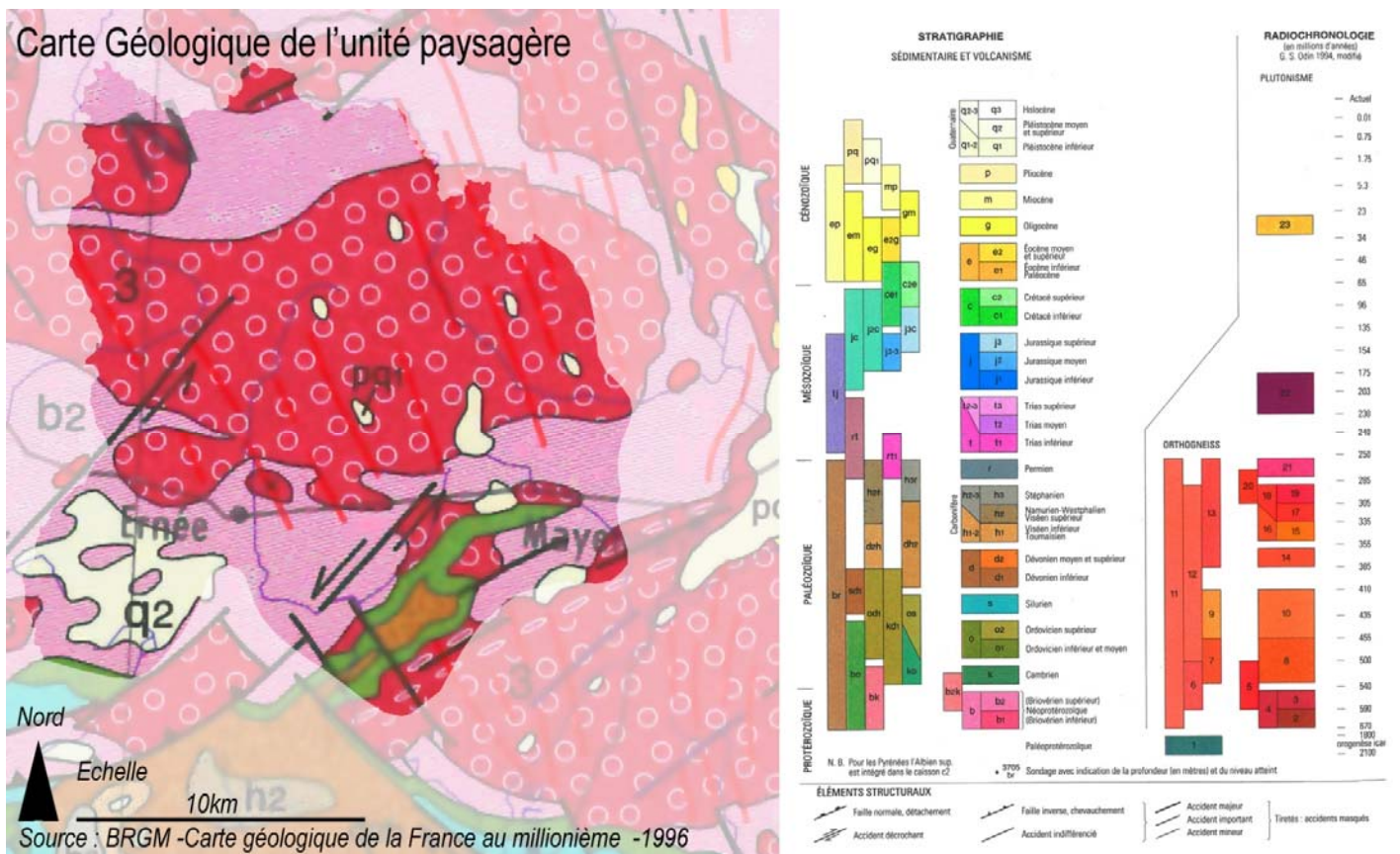
Sources :

- Atlas de paysages de la Mayenne (1999)
- La Charte Urbanistique et Paysagère de la Haute Mayenne
- Schéma de Cohérence territoriale rural de l'Ernée (Décembre 2014)
- Notice de la carte géologique 0284N d'Ernée au 1/50 000ème (2011)

LEROUGE G., BESOMBES J.C., CUNEY M., LE GALL J., GIGOT P., PIVETTE B., LEBRET P., VERNHET Y., GAUQUELIN J.L., CHÈVREMONT Ph. (2009) – Notice explicative, Carte géol. France (1/50 000), feuille Ernée (284). Orléans : BRGM, 181 p.
Carte géologique par Lerouge G., Besombes J.C., Pivette B., Le Gall J., Gigot P., Lebret P., Vernhet Y. (2009).

2.1 Un socle granitique au relief mouvementé

Un massif granitique profondément déformé



UP01-20-C1 Carte géologique de l'unité paysagère des marches entre Maine et Bretagne

L'unité paysagère des marches entre Maine et Bretagne s'inscrit dans le massif armoricain sur un socle constitué principalement de granites, de schistes et de grès du Briovérien. Le relief de l'unité paysagère est la résultante d'une longue histoire géologique continentale qui a aplani progressivement le relief et formée cette péninsule inclinée vers la vallée de la Mayenne à l'Est.

De nombreux accidents tectoniques ont induit des formations collinaires, des effondrements qui ont modelé le massif granitique de Gorrion en induisant une orientation préférentielle nord-nord-ouest / sud-sud-est. Cette histoire géologique de l'unité et sa

transcription dans le relief d'aujourd'hui sont détaillées dans le « pour en savoir plus sur l'histoire géologique de l'unité et sa transcription dans le relief d'aujourd'hui » ci-après. Il faut retenir les événements majeurs suivants :

- Une pénéplaine découpée en 3 blocs : Larchamp, Saint-Denis-de-Gastines et Saint-Mars-sur-Colmont
- La colline étroite et linéaire de la Pellerine
- Le bassin d'effondrement de l'Ernée au sud de l'unité dans les schistes briovériens : cette dépression topographique liée à un accident géologique présente un relief moins marqué que sur le reste de l'unité; mais cadré par les coteaux d'Ernée de Juvigné et de la forêt de Mayenne
- Les collines armées par les grès armoricains sur lesquelles s'est développée la forêt de Mayenne qui marque de fait l'horizon au sud-est

Tous ces événements ont conduit à un relief ondulé, collinaire qui peut sembler sans accident majeur en fonction de l'orientation du parcours de découverte du paysage. Il induit un paysage dynamique dans son appréhension, dans la succession de points hauts et de creux de vallons. Les secteurs de plateaux plans horizontaux sont relativement rares et principalement situés sur la frange est dans la zone de transition vers l'unité du bocage de la Haute Mayenne. Le nord-ouest se caractérise par les points culminants.

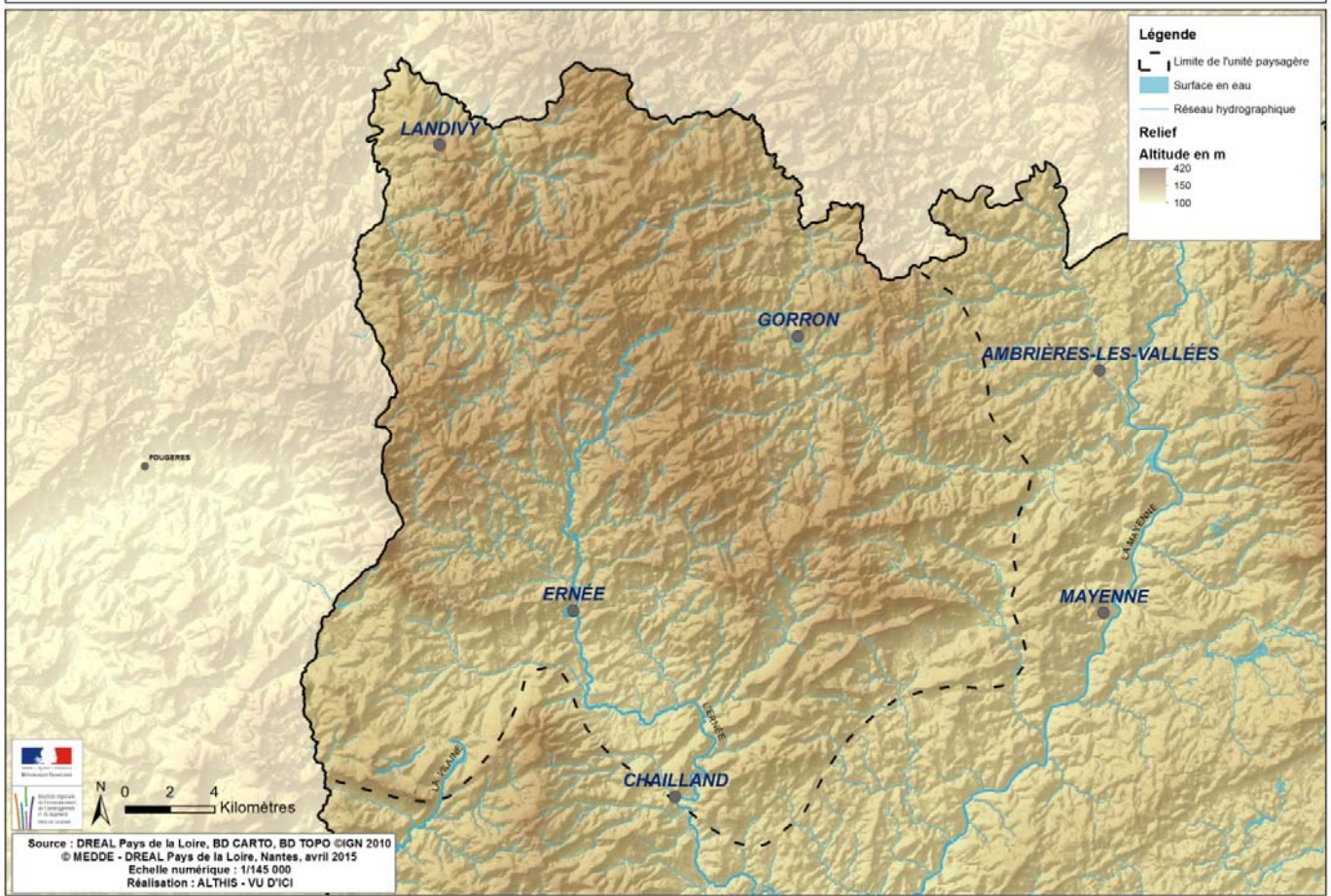


UP01-20-01 Relief ondulé collinaire autour de la vallée de la Colmont (Gorron)



UP01-20-01bis Plateau cultivé proposant un plan horizontal précédant une vallée (La Bigottière)

Carte du relief et de l'hydrographie des marches entre Maine et Bretagne (1)



UP01-20-C2 Carte du relief et du réseau hydrographique de l'unité paysagère des marches entre Maine et Bretagne

Un réseau hydrographique particulièrement développé autour de l'Ernée

L'Ernée est la rivière principale qui irrigue l'unité. Elle est secondée par un chevelu hydrographique très dense composé de la Futaie au nord-ouest, la Colmont (affluent de la Mayenne) baignant Gorrion au nord-est et la Vilaine prenant sa source près de Juvigné, et confortée par la multitude de leurs affluents respectifs. L'unité s'apparente ainsi à un plateau cristallin fortement incisé par un réseau presque « labyrinthe » de vallées.



UP01-20-02 L'Ernée dans sa traversée de la ville portant son nom (Ernée)

La crête gréseuse de la forêt de Mayenne est ceinturée de vallées formant comme un écrin autour de la forêt de Mayenne.



UP01-20-03 Vallées ceinturant le flanc ouest de la crête de la forêt de Mayenne (Chailland)

L'eau est très présente, en lien avec la nature relativement imperméable du sol. Au creux de vallons parfois soumis à la fermeture par colonisation des ligneux, les cours d'eau sont en général peu visibles. Parfois au contraire ils traversent des zones de pâture et se dévoilent. Dans les vallons les moins pentus les cultures s'étendent au détriment des pâtures et peuvent fragiliser les berges et rives de ce réseau hydrographique.



UP01-20-04 La Colmont traversant une zone de pâture, paysage au charme bucolique (Châtillon-sur-Colmont)

De nombreux étangs, souvent de retenue artificielle, se répartissent sur l'ensemble de l'unité, au fil des ruisseaux. Ils sont principalement utilisés comme réserves de pêche et constituent des milieux naturels et récréatifs de qualité.



UP01-20-05 Vallées ceinturant le flanc ouest de la crête de la forêt de Mayenne (Chailland)



Les cours d'eau sont par ailleurs animés d'un riche patrimoine bâti composé de moulins, de forges ... qui leur confère un caractère patrimonial et perpétue le souvenir des activités passées.

UP01-20-06 Moulin sur l'Airon (Landivy)

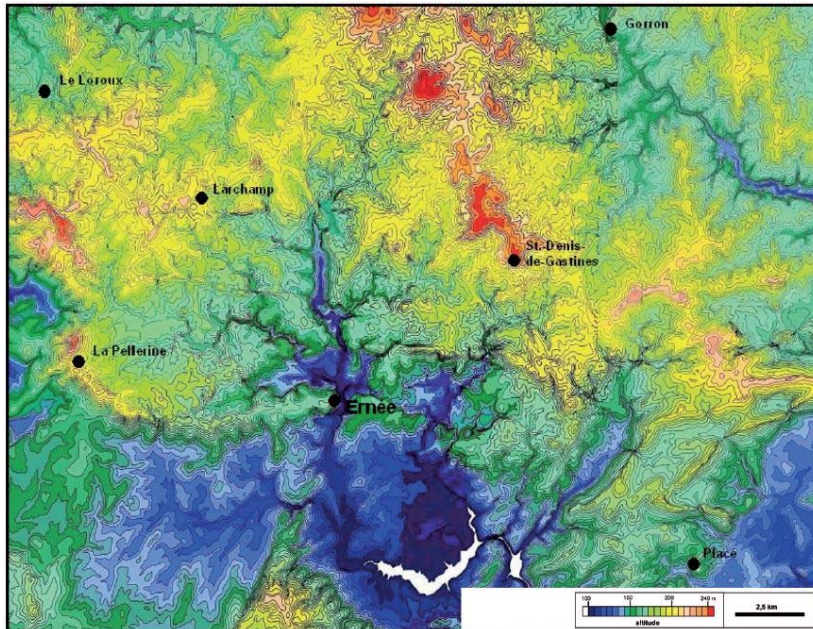


UP01-20-06bis Site des anciennes forges de Chailland sur l'Ernée (Chailland)

Pour en savoir plus sur l'histoire géologique de l'unité et sa transcription dans le relief d'aujourd'hui

Extraits de la notice de la carte géologique 0284N d'Ernée au 1/50 000ème (2011)

LEROUGE G., BESOMBES J.C., CUNNEY M., LE GALL J., GIGOT P., PIVETTE B., LEBRET P., VERNHET Y., GAUQUELIN J.L., CHEVREMENT Ph. (2009)
Notice explicative, Carte géol. France (1/50 000), feuille Ernée (284). Orléans : BRGM, 181 p.
Carte géologique par Lerouge G., Besombes J.C., Pivette B., Le Gall J., Gigot P., Le Bret P., Vernhet Y. (2009).



de la feuille d'Ernée (source BRGM)

Une histoire continentale

Le modelé du relief de cette région (fig. 1, ci-contre) est issu d'une longue histoire continentale.

En effet, dans les environs d'Ernée, il n'y a pas de trace de transgression marine depuis le Paléozoïque. Les reliefs ont évolué progressivement vers une surface d'aplanissement (pénéplaine). Les traces de cette surface (pénéplaine) ne sont conservées que sur le massif granitique dont l'altitude moyenne est proche ou supérieure à 200m. En revanche, elle a disparu sur les domaines des schistes et grès briovériens qui apparaissent en creux topographique autour des granites avec des altitudes inférieures à 140 m.

Cette pénéplaine est légèrement inclinée vers l'Est en direction de la vallée de la Mayenne et du bassin de Chantrigné. Les altitudes sont décroissantes d'Ouest en Est, elles passent de 220m à 180 m.

UP01-20-C3 Fig. 1 – Modelé du relief à partir du MNT

Une pénéplaine découpée en 3 blocs

La pénéplaine est découpée en trois blocs limités par des lignes d'érosion (vallées) plus ou moins profondes, d'orientation NNW-SSE :

- Le bloc de Larchamp à l'Ouest s'incline vers la vallée de l'Ernée qui en constitue la limite est.
- Le bloc de Saint-Denis-de-Gastines, au centre, montre les plus hauts reliefs avec des altitudes de plus de 240 m au Sud de Carelles.
- À l'Est, celui de Saint-Mars-sur-Colmont (ce petit village, surplombant la vallée de la Colmont, est situé en limite ouest de la feuille de Mayenne) est le moins élevé. Ses limites sont plus ténues sauf le long de la vallée de la Colmont dans son tracé NNW-SSE.

Sur les blocs de Larchamp et de Saint-Denis-de-Gastines, la surface d'aplanissement a une altitude plus élevée sur les limites occidentales qu'orientales. Cette dissymétrie crée un abrupt dans le modelé du relief d'un bloc à l'autre. Le dispositif correspond à un ensemble de blocs basculés vers l'Est avec une reprise d'érosion sur les bords soulevés. Ceci est confirmé par les encaissements d'une cinquantaine de mètres des vallées au niveau des limites occidentales des blocs. La pénéplaine est aujourd'hui très découpée par l'encaissement des vallées et ne subsiste que dans les zones d'interfluve assez étendues où sont conservés des placages sédimentaires fluviaux.

Le massif granitique

Sur le massif granitique de Gorron, le modelé du relief est également contrôlé par des lignes de collines étroites, effilées, orientées NNW-SSE. Elles constituent des axes morphologiques de plusieurs kilomètres de long. Elles ont des altitudes supérieures à celles de la pénéplaine. Elles sont armées par les filons de dolérite nombreux dans la région. Leur densité est la plus forte dans le secteur de Gorron. Des collines aux pentes raides limitent, sur son pourtour, le massif granitique. Ces reliefs culminent à 210 m.

Au niveau de Landivy – Pontmain, les altitudes varient entre 180 et 250m et correspondent aux granitoides et cornéennes briovériennes associées. Le relief est fortement accidenté, du fait de vallées très encaissées, notamment au niveau des communes de Landivy et de Fougerolles-du-Plessy.

La colline de la Pellerine

Au niveau de La Pellerine, un filon de quartz se matérialise par une étroite colline linéaire. Elle marque le paysage sur plusieurs kilomètres de long selon une direction SW-NE (La Pellerine- Montaudin). Ce relief, dans le massif de Gorrion, interrompt les axes morphologiques liés aux filons de dolérite.



UP01-20-07 Relief de la colline de La Pellerine

Autour d'Ernée (ville et rivière)

Dans la dépression topographique constituée par les sédiments briovériens au Sud d'Ernée (altitude moyenne 120 m), de petites crêtes d'interfluve très émoussées, sont alignées parallèlement à ce filon. Elles trahissent probablement des failles satellites de la structure principale associées à la mise en place du filon de quartz.



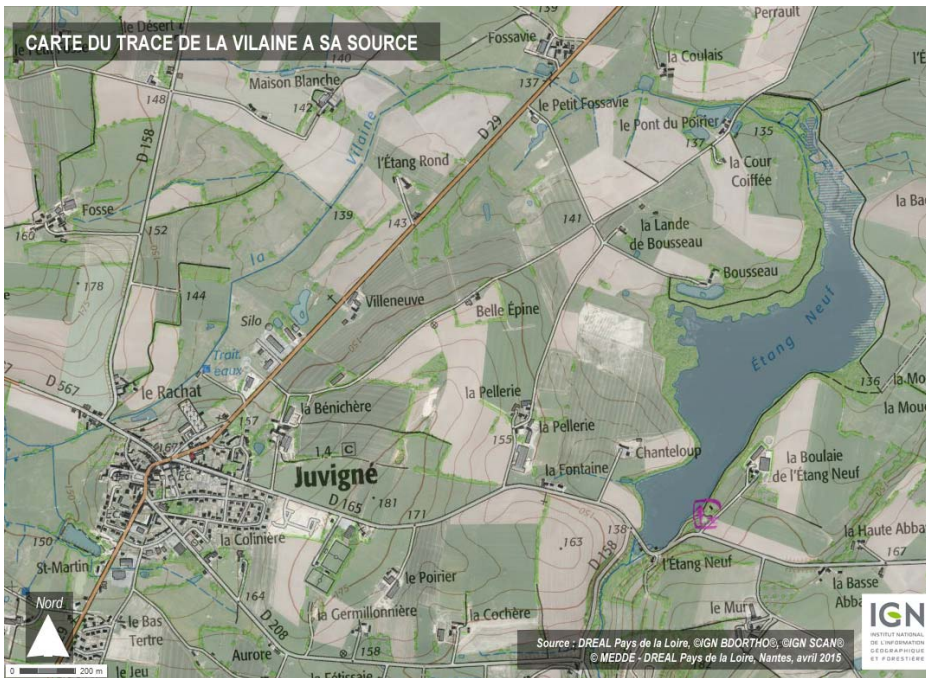
UP01-20-08 Dépression de l'Ernée (Juvigné)

La rivière Ernée prend sa source entre Levaré et Saint-Berthevin-la-Tanière à une altitude de 225 m. Elle arrose l'agglomération d'Ernée et contourne par le Sud l'axe des collines de la forêt de Mayenne, armé par les grès paléozoïques. Elle rejoint, en rive droite, la Mayenne à Saint-Jean-sur-Mayenne, en amont de Laval. La partie amont du cours de l'Ernée et ses affluents de rive gauche, ont un tracé NE-SW. Ils dessinent un réseau parallèle. Puis, l'Ernée est guidé par les fractures NNE-SSW du secteur de Carelles. En aval d'Ernée, la rivière entre dans le domaine des « Schistes » briovériens. La pente diminue et le lit divague dans une vallée largement évasée. De petits méandres de plaines alluviales se développent. Au pied de la forêt de Mayenne, l'Ernée change de direction d'écoulement, à angle droit, à plusieurs reprises. Les sens d'écoulement y sont opposés. La vallée est de nouveau encaissée.

Les vallées de l'Ernée et de ses affluents montrent plusieurs directions privilégiées (N-S, NE-SW et WNW-ESE). Elles sont encaissées, à versants raides dans les granites. Ces modelés sont caractéristiques de vallées failées d'orientation ENE-WSW. Les autres modelés du relief (en particulier, ceux liés aux filons) sont interrompus et décalés par ces structures.

La source de la Vilaine

À l'extrême sud de l'unité, la Vilaine prend sa source. Elle dessine une crose qui l'entraîne d'abord vers le Nord et l'Est, puis, définitivement vers le Sud-Ouest. La ligne de partage des eaux, entre les écoulements dirigés vers la Manche et ceux vers l'Atlantique, est contrôlée par une structure tectonique régionale. Elle correspond à un axe haut orienté NE-SW de Levaré à La Pellerine.



UP01-20-C4 Carte illustrant la source de la Vilaine et son début de parcours en boucle autour de Juvigné



UP01-20-09 Perception du coteau de la Vilaine dans la dépression de l'Ernée (Juvigné)

La forêt de Mayenne

La forêt de Mayenne occupe un haut et large plateau bordé de versants rectilignes, très pentés. Ces pentes sont recouvertes de tabliers d'éboulis de blocs et fragments de quartzite emballés dans une matrice graveleuse. La bordure de ce relief est constituée de collines effilées, orientées NE-SW, armées par les bancs de quartzite (Grès armoricain). Au Nord de la forêt, les collines changent brutalement de direction et deviennent E-W. De part et d'autre, des axes morphologiques en creux prolongent cette géométrie loin dans les granites ou dans les sédiments du Briovérien, lui conférant un caractère structural. L'ensemble du modelé des collines de la forêt de Mayenne est de type appalachien et traduit un soulèvement d'ensemble de la zone accompagné de reprises d'érosion.

2.2 Une influence bretonne dans l'architecture :

Une architecture de granite

Grès et granites ont donné leur couleur sombre et sobre au bâti rural ancien, dans une tonalité aux camaïeux de gris bruns colorés. Le granite est particulièrement présent et affirme l'influence bretonne de l'architecture. La palette végétale diversifiée avec notamment châtaigner que l'on retrouve dans les haies en arbre de grand développement mais aussi en cépées sur talus, explique que quelques bâtiments, malheureusement rares, portent encore leur toiture en bardeaux de châtaigner. Sinon les bâtiments sont traditionnellement couverts en ardoise.



UP01-20-10 Une palette chromatique aux tonalités grises du granite aussi bien dans les bourgs que dans le bâti rural traditionnel

Un bâti rural aux volumes imposants intégrés dans le paysage par ses couleurs sombres et le végétal très présent

Répondant à la logique de ce paysage bocager, l'habitat traditionnel rural est dispersé. La forme habituelle est la longère, souvent complétée par une ou deux annexes dessinant une cour en L ou en U. Les fermes sont accompagnées de vergers, d'arbres et de jardins. Ainsi, le bâti rural par ailleurs souvent entouré de végétal (haies bocagères, échappées de jardins, vergers...), s'il ponctue le paysage, reste discret, même si les volumes dans cette unité sont plutôt massifs voire imposants.



UP01-20-11 Typologie bâtie de la Mayenne – secteur du Nord Mayenne CAUE 53



UP01-20-12 Illustration des typologies du bâti rural traditionnel (longère, cour en U) et de son intégration dans le paysage bocager

Les principaux éléments ponctuels du patrimoine rural sont (source Atlas des paysages de la Mayenne 1999) :

- Le four à pain : En règle générale, il est adossé à la face arrière ou latérale de la maison, couplé avec une cheminée intérieure. Essentiellement cylindrique, en briques et maçonnerie de moellons, il est recouvert d'une toiture schisteuse ou de tuiles. Il peut aussi être totalement séparé de la maison et constituer une entité spécifique.

UP01-20-13 Four à pain associé à la maison (La Dorée)



- Le pigeonnier : Il se présente sous la forme d'une tourelle coiffée d'une toiture conique. Il peut avoir 2 étages. Parfois le pigeonnier est compris dans la maison elle-même : les caractéristiques résident dans les petites ouvertures couplées et dans les pierres plates débordantes en pignon.
- Le hangar (loge) : Il constitue l'un des côtés de la cour. Il était autrefois recouvert de chaume. Il est soit à murs ouverts, soit fermé sur 3 côtés par des grandes planches de bois (essentages) posées horizontalement en se chevauchant.
- Le puits : L'architecture du puits varie avec la profondeur de la nappe d'eau souterraine. Lorsqu'elle est superficielle, c'est le pompage à contrepoids qui prédomine. Quand la nappe est difficile à atteindre, c'est le pompage à manivelle, le puits à treuil.

Les fermes en activité aujourd'hui sont des exploitations de plus en plus importantes (surface, taille des élevages, diversification des activités ...). Elles sont entourées de nouveaux bâtiments aux volumes encore plus imposants et qui tranchent souvent dans leur implantation, leurs couleurs de bardages et textures (bois, métalliques). Du fait des moutonnements constants du relief, les implantations des gros volumes nécessitent parfois de lourds terrassements.



Montenay



Landivy

UP01-20-14 Impact du bâti récent évolution en fonction de l'implantation, des couleurs et types de bardages, de l'accompagnement végétal

Patrimoine de châteaux et de logis identifié par leurs parcs arborés

L'unité paysagère des marches entre Maine et Bretagne ne compte finalement que peu des châteaux forts défensifs hérités des guerres entre les royaumes des Francs et de Bretagne (connus sous l'appellation des châteaux des marches de Bretagne – exemple du château de Lévaré). Cependant le paysage de l'unité est ponctué de nombreux logis, châteaux post-renaissance, demeures associées à la villégiature.



La Dorée



Fougerolles-du-Plessis



Vautorte



Ernée

UP01-20-15 Ponctuation et animation des paysages ruraux et urbains par les châteaux, logis, et leurs parcs.

Ils sont nombreux, dispersés sur l'ensemble de l'unité, peut-être un peu plus à proximité des vallées, mais aussi dans les bourgs marquant notamment les entrées de bourgs ... mais ils se cachent. Ils se repèrent grâce à leur domaine, à la silhouette caractéristique des grands feuillus de leurs parcs tels les hêtres pourpres ou quelques conifères, aux grandes allées bordées d'arbres qui mènent à eux. Les édifices ne s'exposent que rarement, toitures, cheminées se devinent parfois, une façade apparaît subrepticement dans une fenêtre végétale, ou à l'occasion d'une ouverture dans la vallée. Ils animent donc le paysage pour qui sait les deviner ! Des jeux de covisibilité avec les châteaux en lisière forestière de la forêt de Mayenne s'instaurent



UP01-20-16 Allée arborée menant au château de la Petite Chesnaie (La Pellerine).

Des bourgs repères, perchés sur les crêtes et points hauts



UP01-20-17 Des bourgs perchés en points d'appel et de repère

Les bourgs sont majoritairement implantés en hauteur, étagés sur les coteaux, exposés au sud, avec leurs églises en promontoire qui constituent des points d'appel et de repère du fait architecture diversifiée. Ces bourgs ruraux perchés contribuent ainsi à la mise en scène et au dynamisme visuel de ce paysage.

Les développements urbains modérés se structurent principalement sur l'axe Mayenne – Ernée – Fougères même si le territoire compte quelques gros bourgs (comme Fougerolles-du-Plessis, Landivy) et une petite ville rurale au nord-est, Gorrion (cf. Chapitre sur les dynamiques paysagères)



UP01-20-18 Silhouette urbaine d'Ernée depuis la vallée de l'Ernée entre façade historique et extensions (Ernée)

2.3 Une influence normande dans le bocage

Le paysage de l'unité paysagère des marches entre Maine et Bretagne se caractérise par un paysage de bocage, strié de haies et parsemé de bosquets. Les zones de bocage sont réservées à de plantureux pâturages destinés à l'embouche des bovins et aux petites productions céréalières et fourragères pour l'alimentation des troupeaux. Les zones plus planes ont subi un remembrement plus fort et sont propices aux cultures (maïs pour le bétail, blé, orge, colza, pois).



Larchamp



Désertines

UP01-20-21 Des plateaux ondulés au bocage altéré, réduit parfois à l'alignement de quelques grands arbres

Le bocage présente la particularité d'être constitué notamment de chênes et de châtaigniers. Ces derniers sont généralement recépés sur talus, gérés en cépées remontées ou en tiges émondées.



UP01-20-22 Haie de Châtaigniers gérée en cépées (La Dorée)

Ce mode de gestion donne de la transparence à ce bocage. La dégradation du bocage s'identifie au travers d'une maille plus ouverte voire éclatée et aussi de la disparition de la trame arbustive notamment sur les hauteurs. Ainsi les plateaux hauts se caractérisent par une grande profondeur paysagère, des effets de transparences qui, associés aux ondulations du relief, induisent une grande perméabilité visuelle. Dans les vallons très nombreux, le bocage est encore très dense et se caractérise par une maille lisible, des haies plus complètes avec trame arbustive pour partie préservée. Cela induit une fermeture des paysages de l'enfilade des prairies humides qui accompagnent les cours d'eau.



UP01-20-22 Un bocage préservé et encore dense dans les vallons (Vautorte)

Pour en savoir plus sur les paysages de bocage

Sources :

- Bien construire entre Sèvre et Maine - CAUE 85 - 2015
- Etat Initial de l'Environnement du SCOT des Pays de Loiron et de Laval - 2014

Structure paysagère régionale dominante (*texte cliquable vers : <http://extranet.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-bocage-structure-paysagere-regionale-dominante-a282.html>*), le bocage, avec son maillage de haies plus ou moins denses, présente des variations non seulement dans sa composition mais aussi dans sa géométrie en s'adaptant au relief, à l'hydrologie, à la nature des sols et au mode de faire-valoir agricole. Ce dernier conditionne notamment l'équilibre entre pâtures et cultures caractéristique de ce paysage de polyculture-élevage. Le bocage se structure ainsi autour du triptyque haie/talus-fossé/mare et s'accompagne d'un petit patrimoine vernaculaire bien spécifique de chaque secteur. Cela lui donne une véritable qualité paysagère et contribue directement à la qualité du cadre de vie. Le bocage prend aussi d'autres fonctions primordiales dans la valorisation agricole des territoires et leur richesse écologiques. La disparition des haies peut être relativement dommageable compte tenu des différents rôles qu'elle peut jouer :



PSPboc01 - Paysage structuré par la trame des haies du bocage mayennais vu depuis le Mont Montaigu

La haie, un régulateur climatique :

La haie, en milieu agricole doit avant tout être efficace face aux effets du vent. Une bonne haie brisevent protège efficacement un pré, une culture ou un bâtiment sur une distance de 10 à 20 fois sa hauteur selon sa perméabilité.

Une haie brise-vent protège les cultures des dégâts du vent : verse des céréales, trouble de la pollinisation, de chute et lacération des fruits dans les vergers...

De plus une haie améliore le climat de culture en réduisant l'évapotranspiration, en maintenant l'humidité et en réduisant les écarts de température. Le brise-vent augmente le rendement des productions végétales et animales, malgré la petite perte de terrain ou la faible concurrence de la haie par rapport à la culture pratiquée. Cette perte de terrain se chiffre de 2 à 3 % pour un terrain de culture (3 à 5 hectares) et de 3 à 4 % pour zone d'élevage (1 à 3 hectares).

On estime que les rendements des cultures abritées par des haies brise-vent sont augmentés de 6 à 20 % par rapport à une même culture en zone ouverte. De plus la quantité et la qualité (appétibilité) sont accrues (de 20 %) pour les cultures destinées au fourrage. La haie possède également l'avantage de protéger du soleil l'été.

La haie ralentit l'écoulement et purifie l'eau

Les haies implantées sur les flancs de pentes, même faible freine l'écoulement de l'eau, permettant son infiltration et de suite sa purification. Les haies servent de réservoirs à eaux assurant un débit régulier des cours d'eaux et créent une zone humide à son pied. De plus les arbres pompent le surplus d'eau pendant les périodes d'humidité, surtout au printemps lorsque la végétation se réveille. Les arbres absorbent de grandes quantités d'eau assainissant le sol. Une haie permet de dénitrifier les eaux, chaque arbre a des fonctions particulières. Cette ripisylve influe sur la dynamique même du cours d'eau : elle a des impacts sur l'écoulement de l'eau, les dépôts et érosions, les embâcles de bois morts et la stabilité des berges. Cette zone boisée épure l'eau des produits phytosanitaires car l'ensemble des systèmes racinaires filtre l'eau pour pouvoir nourrir les végétaux de minéraux et de substances nutritives comme l'azote. La haie joue également sur les concentrations de produits phytosanitaires, un peu comme les bandes enherbées de 10 mètres de large obligatoires le long de certains cours d'eau.

La haie limite l'érosion

Les haies empêchent également l'érosion des sols, en le retenant (Si une haie est plantée parallèlement aux lignes de niveau, alors les éléments transportés par l'érosion seront stoppés par la haie). Elles permettent également de maintenir les berges des cours d'eau.

La haie et ses ressources pour l'homme

Les haies sont encore une source d'énergie renouvelable, par le bois que fournit leur entretien. Cela induit des modes de gestion et une périodicité dans l'émondage, la coupe ou le recépage des arbres qui marquent très fortement le paysage de bocage en contraignant la silhouette des arbres qui de fait ne développent que rarement leur port naturel dans les haies. Les haies sont par ailleurs souvent plantées de fruitiers à proximité des exploitations constituant une ressource vivrière.



PSPboc-03- Gestion en têtard des frênes pour exploiter le bois dans le bocage du marais mouillé du Marais Poitevin (Chaillé-les-Marais)

Le bocage : une trame verte écologique

Les haies sont un lieu de vie important pour diverses espèces et servent de refuges et de corridors écologiques, et sont donc à la source d'une richesse faunistique et floristique très importante.

Le bocage support de projet pour l'aménagement du territoire

Les dynamiques de disparition du bocage ou au moins de la distension de son maillage de haies amènent à réfléchir aujourd'hui à la trame bocagère de demain. La haie et le bocage deviennent de véritables objets de projet et ce à toutes les échelles opérationnelles. Les expériences, programmes de gestion ou replantation et fiches pédagogiques présentés ci-dessous, s'ils sont loin d'être exhaustifs, montrent bien la diversité des réflexions en cours à l'échelle de la région pour réinvestir cet élément d'identité qu'est le bocage pour accompagner la réflexion à toutes les échelles de l'aménagements des territoires ruraux :

- Guide méthodologique pour la préservation du bocage et la prise en compte dans les PLU – Préfecture et Chambre d'Agriculture de Mayenne – 2012 (lien de chargement DOC01)
- Les contrats de paysages ruraux en Vendée – Diaporama de présentation du programme CPR – Conseil Général, CAUE, Chambre d'Agriculture et CNPF de Vendée – 2014 (lien de chargement DOC02)
- Bâtiments agricoles & paysages, du projet agricole au projet architectural et de paysage – CAUE 44 – 2013 (lien de chargement DOC03)
- L'agroforesterie – Mission Bocage -2012 (lien de chargement DOC04)
- Comment valoriser son bois ? – Mission Bocage – 2012 (lien de chargement DOC05)
- Le plessage – CAUE 72 – (lien de chargement DOC06)
- La densité par la qualité – CAUE et DDT de Mayenne – 2015 (lien de chargement DOC07)

2.4 Une campagne à l'image d'un parc

Le bocage est associé à une ponctuation du paysage par des arbres isolés (châtaigner, chêne, poiriers et pommiers, hêtre, quelques conifères Sapins ...), des bosquets isolés qui donnent à la campagne des allures de parcs, voire même de parc paysager à l'anglaise, confortant les grands parcs de châteaux. Les vergers traditionnels (pommiers et de poiriers), en accompagnement des fermes et ensembles bâtis, constituent un motif paysager récurrent tiennent aussi leur place dans ce paysage.



Montaudin



Landivy

UP01-20-19 Un campagne aux allures de parc à l'anglaise

Parfois ces arbres isolés jouent le rôle d'arbres marqueurs identifiant un hameau, un début de chemin. Ces motifs végétaux renforcent la renommée de cette unité pour ces jardins remarquables et reconnus comme le jardin du Clivoy à Chailland, Les Renaudies à Colombiers-du-Plessis, le jardin de La Pellerine ...



UP01-20-20 Ambiance soignée du jardin de La Pellerine (classé jardin remarquable)

Pour en savoir plus sur le patrimoine bâti et naturel

Rubrique patrimoine :

- *Lien vers le chapitre 15-20-10 les paysages institutionnalisés*
- *Patrimoine naturel sur le site de la DREAL - Base communale :* <http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique5>
- *Patrimoine site et paysages sur le site de la DREAL - Base communale :* <http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique6>

Cette page permet aussi d'accéder aux deux sites suivants :

- [l'Atlas des Patrimoines du Ministère de la Culture](#)
- [les Bases Architecture et Patrimoine du Ministère de la Culture](#)

Rubrique Trame verte et bleue :

Lien vers le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) des Pays de la Loire : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/trame-verte-et-bleue-a1761.html>

3. Les sous-unités paysagères des marches entre Maine et Bretagne

Cette unité paysagère qui se caractérise par un plateau entaillé de vallées au bocage encore dense dominé par les châtaigniers, trouve des variations dans les configurations du relief, entre plateaux et bassin, et dans la présence d'un ensemble forestier majeur. L'ensemble de ces critères permet de distinguer trois sous-unités paysagères :

- Les vallons bocagers du Gorronais
- L'écrin de la forêt de Mayenne
- Le Bassin d'Ernée

Les vallons bocagers du Gorronais correspondent aux ambiances typiques de l'unité. L'écrin de la forêt de Mayenne est un élément paysager singulier qui contraste par ses ambiances forestières. Le bassin d'Ernée correspond à un accident géologique qui se traduit par une ambiance bocagère spécifique.

[Lien vers la carte de l'unité paysagère des marches entre Maine et Bretagne](#)

3.1 Les vallons bocagers du Gorronais



UP1-31-01 Bourg de Gorron implanté à la charnière entre le plateau semi-ouvert et la vallée bocagère de la Colmont (Gorron)

Ce plateau cristallin présente un paysage caractéristique des modelés en creux. Ainsi les vallons bocagers caractérisés par un important chevelu hydrographique présentent un réseau encore dense de haies de châtaigniers qui structurent les pentes et referment ou cadrent les vues. L'habitat traditionnellement diffus présente une architecture de granit caractéristique de l'unité. L'absence de direction marquée pour les vallées donne une impression labyrinthique et des ambiances parfois collinaires où le bâti est mis en scène sur les vallons.



UP1-31-02 Un bocage de cépées remontées de châtaigniers, plantées sur talus qui induit des transparences dans le paysage (Larchamp)

C'est de ce secteur que l'expression "Jardins de la Mayenne" est née en raison de la qualité des sols et de la présence de jardins historiques reconnus (les Renaudies, La Pellerine, Lévaré). Ce secteur présente un patrimoine de châteaux défensifs dans ces Marches de Bretagne ou de logis dans un écrin de parcs importants.

3.2 L'écrin de la forêt de Mayenne



UP1-32-01 Une crête forestière jouant des covisibilités avec les bourgs qui dominent les vallées ceinturant la forêt (Vautorte)

Cet arc collinaire quasi parallèle à la vallée de la Mayenne est marqué par un vaste ensemble forestier. Il constitue à ce titre une limite marquante dans le paysage.

Cet ensemble forestier présente la particularité d'être ceinturé de vallées qui composent un véritable écrin mettant en valeur ce promontoire forestier. Ces vallées sont ponctuées de bourgs jouant de la covisibilité avec la lisière forestière et faisant la charnière avec la vallée de la Mayenne ou les vallons affluents de l'Ernée à l'ouest. La lisière forestière est par ailleurs ponctuée de plans d'eau et de nombreux châteaux qui contribuent à la mise en scène du massif forestier.

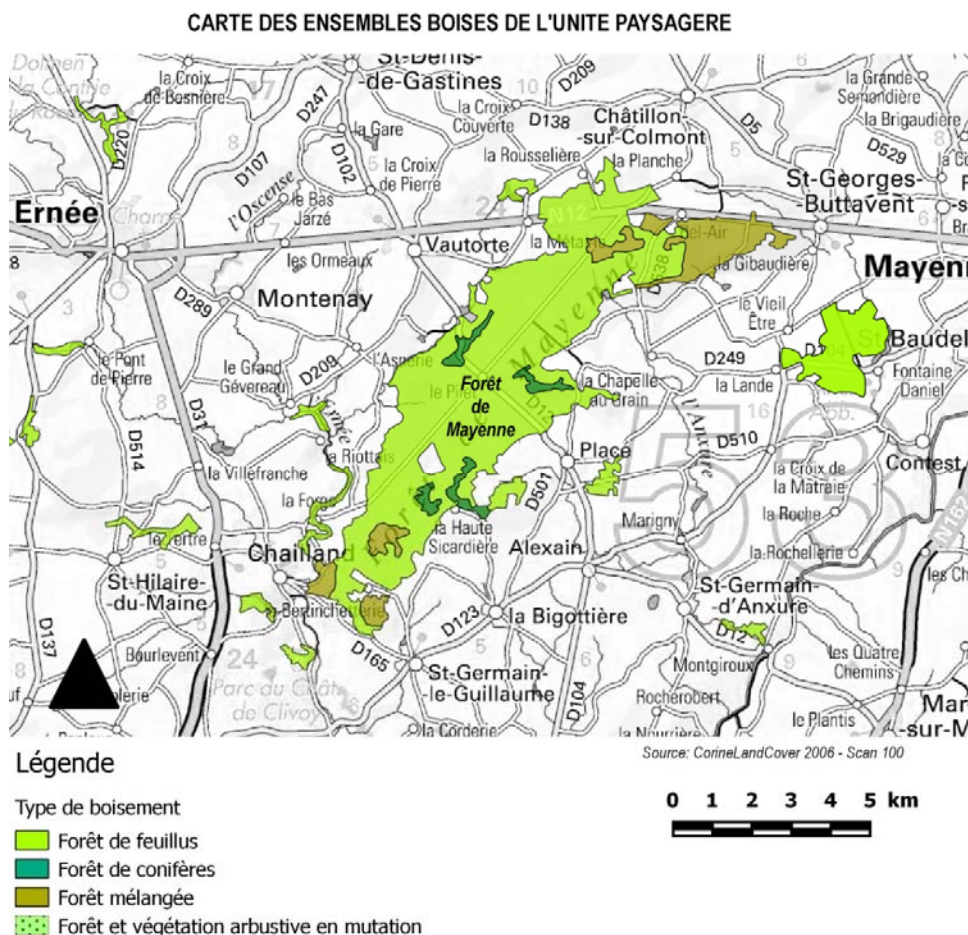


UP1-32-02 Des étangs qui ponctuent et animent la lisière forestière (Vautorte)

Les villages sont perchés ou étagés dans la vallée et présentent un patrimoine important lié à l'eau, la forêt (anciennes forges de Chailland, moulins, lavoirs).



UP1-32-03 Des bourgs au caractère patrimonial qui s'étagent sur la vallée en lisière de forêt (Chailland)



La forêt de Mayenne est quasi-exclusivement composée de feuillus (hêtres, chênes, châtaigniers) et présente ponctuellement quelques boisements de conifères. Valorisant les terrains plus pauvres de la crête gréseuse, la forêt permet, outre l'exploitation du bois, d'offrir des espaces de loisirs. Avec ses ambiances remarquables, cette forêt de feuillus avec des troncs fins et élancés présente un sous-bois généralement très entretenu, qui les valorise : tapis de feuilles, de graminées, de mousses, quelques fougères et arbrisseaux. Ces formations proposent une ambiance sombre et fraîche en été, lumineuse et graphique en hiver, une forte opacité de la lisière, mais une transparence à l'intérieur de la forêt.

UP1-32-04 Carte des types de boisements de la forêt de Mayenne (source Corinne land Cover)

3.3 Le Bassin d'Ernée

Cette dépression topographique liée à un accident géologique présente un relief moins marqué que sur le reste de l'unité. Il se distingue surtout par son cadrage par les coteaux d'Ernée, de Juvigné et de la forêt de Mayenne. Les bourgs qui s'étagent sur le haut de la pente sur ces coteaux, profitent des effets de promontoires et dominent ce petit bassin qui communique avec celui plus marqué de Fougères sur le département voisin. L'apparition du grès dans l'architecture rurale plus caractéristique du bassin de la Vilaine remplace le granit dominant dans l'unité paysagère.



UP1-33-01 Un bassin quasi-horizontal dominé par la crête bocagère habitée d'Ernée (Saint-Hilaire-du-Maine)

Cette dépression se distingue également par son bocage singulier de saules et chênes encadrant des prairies humides. L'ensemble est drainé et structuré par un réseau de larges fossés.



UP1-33-02 Un bocage de saules et chênes qui se structure sur un réseau de fossés drainant des prairies humides (Saint-Hilaire-du-Maine)

4. Les dynamiques paysagères

Pour en savoir plus sur la dynamique des paysages à l'échelle régionale

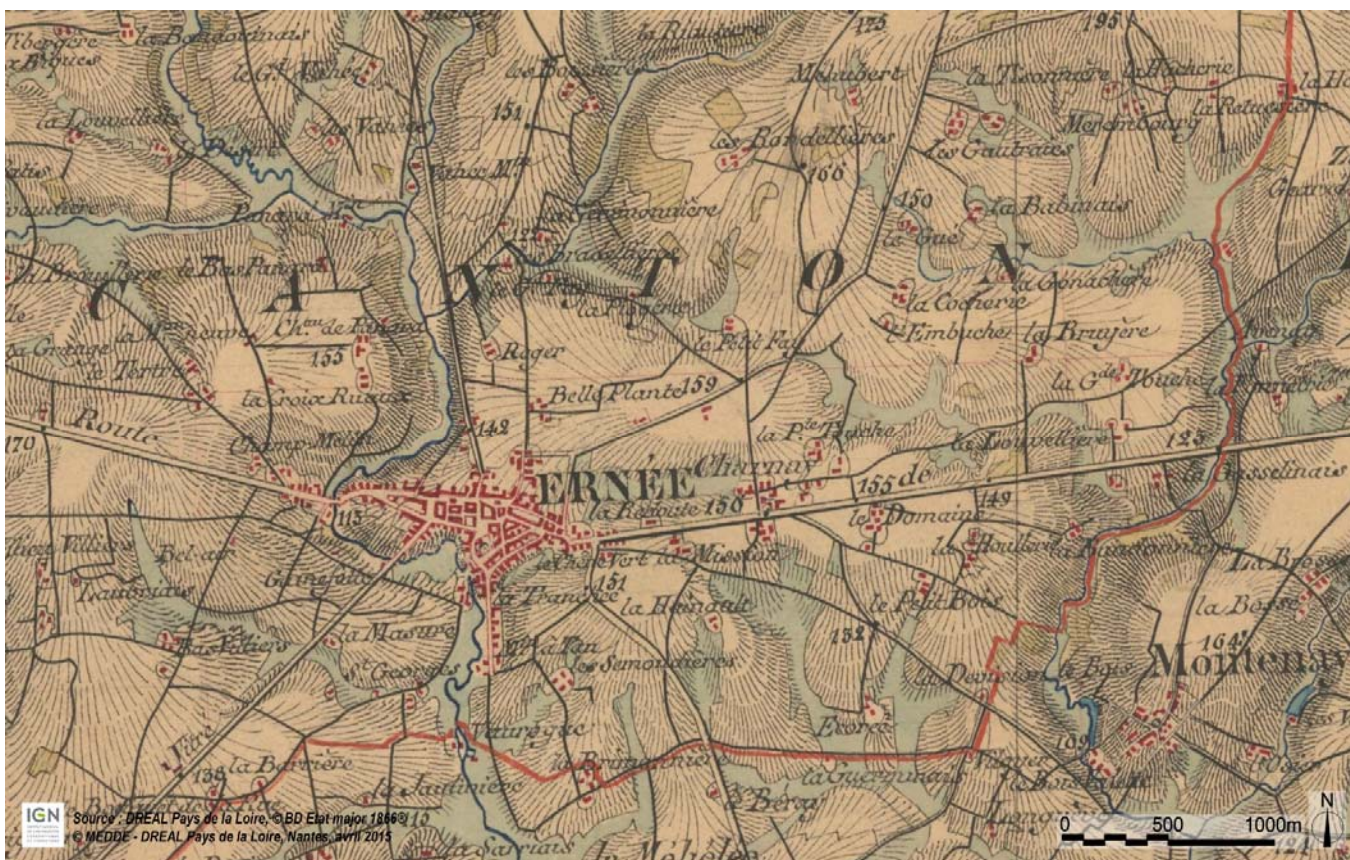
[Lien sur la dynamique régionale](#)

4.1 Exemple d'évolution caractéristique de l'unité sur le secteur d'Ernée

Dans le cadre de l'analyse des dynamiques paysagères, pour chaque unité paysagère, un secteur particulier est choisi de manière à caractériser, en tant qu'échantillon représentatif de l'unité, une large partie des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Cette analyse s'appuie notamment sur la comparaison des données cartographiques et des photographies aériennes à différentes époques données. Ce zoom est représentatif mais non exhaustif des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Les dynamiques de l'unité qui ne s'illustrent pas à travers cet exemple sont donc détaillées à la suite.

Une implantation surplombant la rivière

« L'agglomération est située sur l'ancienne voie Jublains-Corseul qui traversait l'Ernée grâce à un gué. La présence d'habitat gallo-romain et d'un établissement civil ou militaire est attestée par des traces au nord de la ville actuelle. Au Moyen-Age, une dualité oppose l'église de Charné et le château, plus récent, autour duquel va se constituer une agglomération. Le faubourg de Charné sera plus ou moins délaissé. Le patrimoine communal comprend entre autres des dolmens, la chapelle de Charné des 12^{ème} et 15^{ème} siècles, l'ancien couvent de bénédictins et de nombreux hôtels particuliers en centre-ville. » (Source : Atlas des Paysages du Département de la Mayenne – livret 3 : études de cas - 1996)

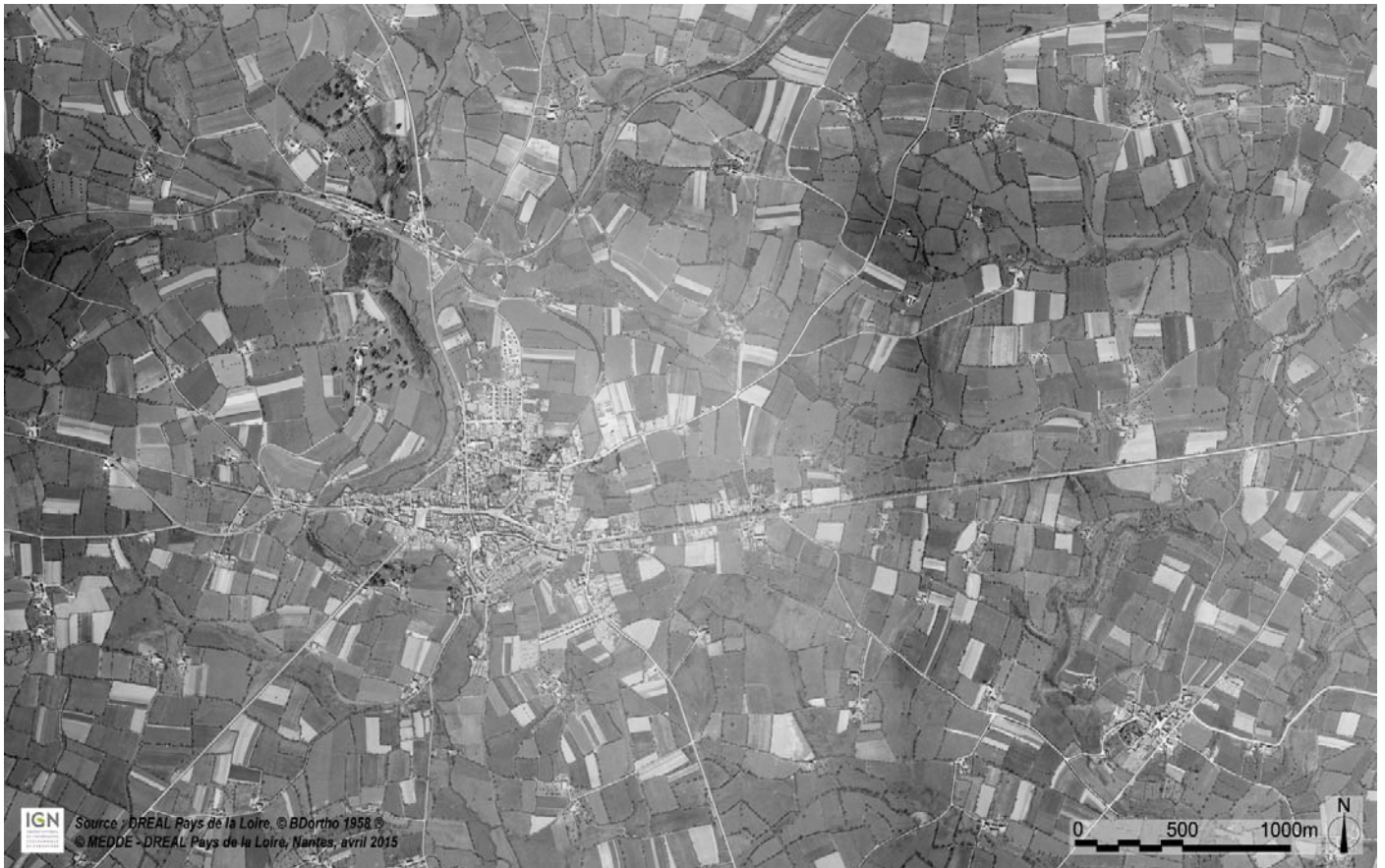


UP01-04-ETAT MAJOR : Ernée – Carte d'état-major (1866)-(SCAN Historique à l'échelle du 1 : 40000)

Des dynamiques agricoles qui contribuent à simplifier le paysage

La comparaison des orthophotos de 1958 et 2010 pour le secteur d'Ernée permet de constater une évolution de l'organisation des terrains agricoles. Elle est marquée par une diminution du nombre et un agrandissement de la taille des parcelles. Ces dynamiques de remembrement du parcellaire agricole sont liées à la mécanisation des cultures qui entraîne une intensification progressive de l'activité. Ces évolutions sont par ailleurs particulièrement soutenues sur les secteurs de plateaux aux reliefs moins mouvementés, donc plus propices à la circulation d'engins agricoles. Ces tendances sont nettement moins marquées dans les secteurs de vallées où le tissu parcellaire reste plus découpé et les formes moins géométriques.

Corrélativement à ces évolutions parcellaires, on assiste sur le secteur d'Ernée, à une déstructuration progressive de la maille bocagère. Si ces dynamiques restent relativement limitées comparé à celles vécues par de nombreux paysages agricoles de la région, l'ouverture progressive des paysages ruraux est néanmoins perceptible sur les plateaux du secteur d'Ernée, et plus largement au sein de l'unité paysagère des Marches entre Maine et Bretagne.



UP01-03-ORTHO_1958 – Ernée – Orthophoto 1958 - (BD ORTHO Historique 1958)



UP01-02-ORTHO_ - Ernée – Orthophoto 2010-- (BD ORTHO)

Conséquence de ces évolutions, de nouveaux enjeux émergent en lien avec l'intégration des bâtis agricoles. En effet, avec la modernisation de l'activité liée à la production du maïs et à la généralisation des cultures céréalières, de nouveaux bâtis agricoles s'imposent dans le paysage, plus volumineux, plus larges. Le développement des activités d'élevage, surtout bovin, mais également porcin, contribue également à la prolifération du bâti agricole dans le paysage de l'unité.



UP01-40-XXX L'évolution des pratiques agricoles fait évoluer les paysages avec une diminution des réseaux de haies, dont l'emplacement est indiqué par la présence d'arbres isolés et de haies relictuelles (Ernée – 2015)



UP01-40-XXX La diminution du linéaire bocager ouvre les perspectives sur les hameaux agricoles et sur les franges de la ville (Ernée – 2015)



UP01-40-XXX Le développement de l'élevage bovin au sein de l'unité implique nécessairement des enjeux d'intégration des bâtis agricoles voués à cette activité (Colombiers-du-Plessis – 2015)

L'évolution des paysages agricoles permet de constater une autre tendance, à savoir la disparition progressive des vergers sur les coteaux. Si certains sont encore visibles sur l'orthophoto de 1958, ils ont intégralement disparu en 2010 pour laisser place majoritairement aux cultures céréalières.

Les vallées : Entre fermeture progressive et valorisation des paysages

De la même manière, la comparaison des orthophotos de 1958 et 2010 permet de constater la densification du couvert végétal au niveau des vallées de la rivière de l'Ernée (principalement au nord du bourg) et des ruisseaux du Rollon à l'ouest et de l'Oscence à l'est. Cette évolution tend progressivement à limiter d'une part l'accessibilité mais également la visibilité au cours d'eau dont la présence est de plus en plus signalée par les crêtes boisées visibles depuis les plateaux.

« De même au cœur de l'agglomération, des plantations empêchent de percevoir la vallée qui constituerait pourtant un espace attractif en centre-ville. L'évolution générale des paysages tend ainsi vers la création d'une coupure physique et visuelle de plus en plus forte entre la ville et la vallée, comme si ces deux éléments se tournaient peu à peu le dos. » (Source : Atlas des Paysages du Département de la Mayenne – livret 3 : études de cas - 1996)



UP01-40-XXX La densification végétale contribue à fermer les paysages de vallée (Ernée – 2015)



UP01-40-XXX La mise en valeur de la vallée passe notamment par l'aménagement de sentiers aux abords des plans d'eau (Ernée – 2015)



UP01-40-XXX A Gorrion, l'aménagement d'un parc paysager aux abords de la Colmont favorise une meilleure accessibilité et appropriation de la vallée (Gorrion – 2015)

Les paysages de vallée, à proximité des centres font par ailleurs régulièrement l'objet d'une valorisation qui prend la forme d'aménagements de parcs et jardins, de cheminements piétons, d'aires de jeux d'enfants aux abords des cours d'eau.

Des extensions urbaines entre frontière naturelle et diffusion pavillonnaire

L'évolution urbaine du secteur urbaine d'Ernée est en proie à des dynamiques multiples en lien avec les morphologies architecturales et les orientations prises par l'urbanisation, entre diffusion et limite naturelle.



UP01-40-XXX – Ernée – Orthophoto 1958 - (BD ORTHO Historique 1958)



UP01-40-XXX – Ernée – Orthophoto 1996 - (BD ORTHO 1996)

La comparaison des orthophotos de 1958, 1996 et 2010 permet de dresser l'évolution des extensions résidentielles. Avant 1950, l'agglomération s'étend du coteau exposé au sud-ouest (au-dessus de l'Ernée) à la crête plus au nord. Les premières extensions pavillonnaires au nord du bourg dépassant les lignes de crête sont déjà perceptibles en 1958. Cette première diffusion s'épaissit considérablement entre 1958 et 1996 pour dessiner entièrement la frontière nord de l'espace urbanisé. Par ailleurs, l'orthophoto de 1996 montre une nouvelle poche d'extension sur les plateaux situés au sud-est du bourg. Peu à peu donc, un tissu pavillonnaire homogénéise le paysage des franges de la ville.

Toujours visible en 2010, la vallée de l'Ernée constitue une limite à l'urbanisation vers l'ouest. Les covisibilités d'un coteau à l'autre sont d'ailleurs particulièrement importantes et la diffusion urbaine sur la rive gauche de l'Ernée est très lisible depuis l'autre rive.

Les diffusions urbaines tendent peu à peu à remettre en cause la limite naturelle à l'urbanisation et investissent progressivement la rive droite de l'Ernée. Les secteurs de La Longraie ou des Chaffaux à l'ouest sont ainsi le support d'extensions résidentielles récentes. L'aménagement de l'axe de contournement de la ville au sud-est a favorisé l'émergence d'un nouveau quartier résidentiel aux abords de la RN12 à l'est de l'espace urbanisé.

« Ce sont des caractéristiques fréquentes du développement de l'urbanisation dans des sites au relief souvent accidenté, se traduisant par le franchissement de la rivière pour gagner le coteau opposé (Ernée, Gorron, Fougerolles du Plessis), ou par le dépassement de la ligne de crête et puis l'étalement sur l'autre versant (Ernée). Ces poussées en-dehors de limites paysagères franches et sans prise en compte des logiques de site (sens d'implantation d'un bâtiment par rapport aux courbes de niveau, orientation, etc...) fragilisent l'intégration dans des paysages aux réseaux bocagers de moins en moins denses. » (Source : Atlas des Paysages du Département de la Mayenne – livret 3 : études de cas - 1996)



UP01-40-XXX_ Ernée – Orthophoto 2010-- (BD ORTHO)



UP01-40-XXX Les extensions pavillonnaires standardisées composent de plus en plus le paysage des franges de la ville (Ernée – 2015)

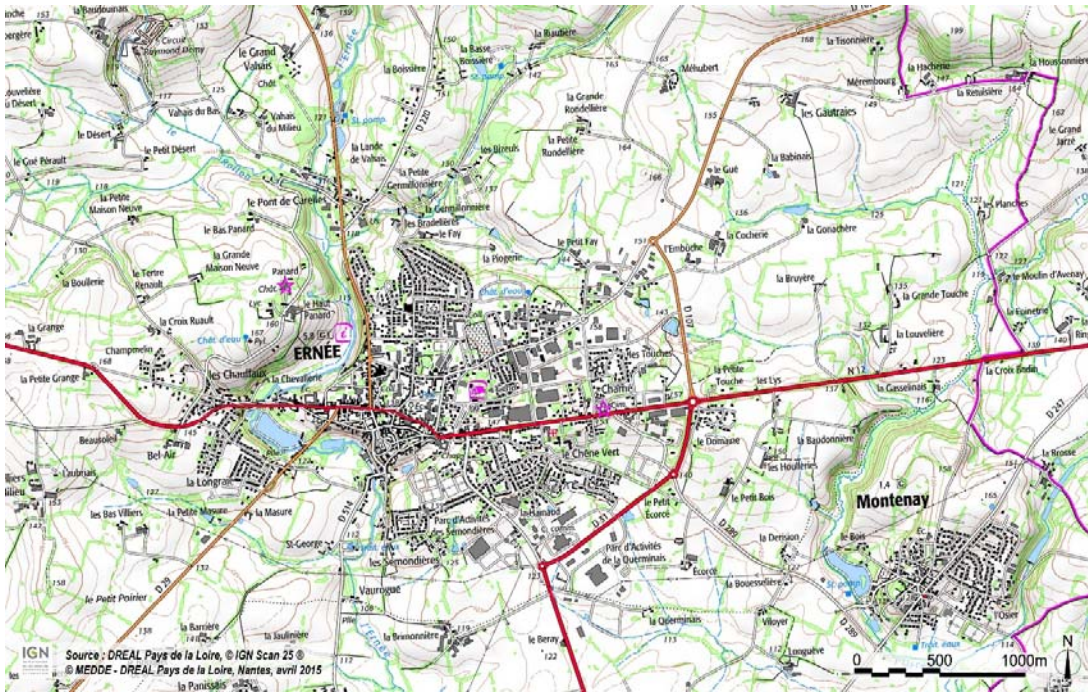


UP01-40-XXX La vallée de l'Ernée constitue une limite naturelle à l'urbanisation, même si progressivement les extensions urbaines gagnent la rive droite (Ernée – 2015)

Le développement des infrastructures et des zones d'activités repousse les limites de l'espace urbanisé

Comme le montre la carte IGN de 2013, le secteur d'Ernée a connu l'aménagement récent d'un axe de contournement au sud-est de l'espace aggloméré. Ce nouvel axe qui permet de reporter les flux des véhicules passant de la RN12 à la RD31 vers l'extérieur de la ville dessine une nouvelle limite, infrastructurelle cette fois-ci, à la ville.

Profitant des nouvelles opportunités d'accessibilité et de visibilité, les bâtiments en lien avec l'activité artisanale et industrielle se diffusent aux abords de ce nouvel axe, et repoussent encore les limites de la ville. L'entrée sud de la ville est ainsi marquée par la succession des bâtiments d'activités.



UP01-01-IGN2013- Carte IGN 2013 du secteur d'Ernée-(SCAN 25)



UP01-40-XXX Le développement des activités est visible depuis l'entrée de ville sud d'Ernée (Ernée – 2015)



UP01-40-XXX L'aménagement d'un axe de contournement au sud-est de la ville accentue la perception des développements urbains (Ernée – 2015)



UP01-40-XXX Les opportunités en termes d'accessibilité et de visibilité encouragent le développement des activités économiques à proximité de la voie de contournement de la ville (Ernée – 2015)

Gorron, petit ville relais au cœur de la ruralité



UP01-40-XXX Zoom sur Gorron (IGN)

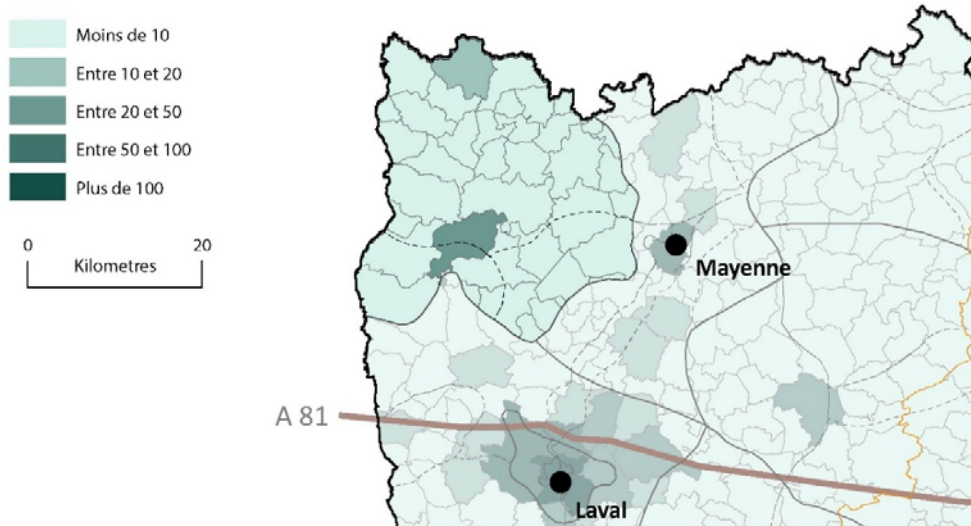
Gorron est une petite ville située sur la partie Nord de la région, implantée sur la rivière Colmont. Autour de la Départementale 107, l'urbanisation s'est propagée entre équipements, habitat et activités économiques à l'Ouest. Le parc de loisirs et les plateaux d'équipements sportifs ses sont développés sur la partie Est. L'extension du bourg s'est orientée vers le versant Ouest de la vallée de la Colmont, où les nouveaux quartiers résidentiels se sont construits et où l'économie locale pourra se renforcer (zone à urbaniser).

4.2 Des dynamiques constructives assez modérées

Si les communes d'Ernée et de Landivy enregistrent des tendances constructives supérieures sur la période 2007-2011, les dynamiques restent globalement assez faibles sur le territoire de l'unité paysagère.

Nombre de constructions neuves par an sur la période 2007-2011

(Source: DREAL, SIGLOIRE indicateurs habitat 2007-2011)



UP01-40-DYN Des dynamiques constructives globalement faibles sur le territoire de l'unité paysagère (source DREAL, SIGLOIRE indicateurs habitat 2007-2011)

4.3 Dynamiques forestières

Au sud de l'unité paysagère, la forêt de Mayenne, à dominance de parcelles feuillues (sauf sur les crêtes gréseuses à sol moins profonds mises en valeur par les résineux), est principalement vouée à la production sylvicole dont l'usage est destiné principalement à l'énergie (débouché local évoluant aujourd'hui du particulier vers la chaudière collective), à l'industrie (panneaux particules, papier) et en tant que bois d'œuvre (sciage, charpente, palette, etc.) et à la chasse secondairement. Concernant le contenu des boisements, pour les parcelles ayant un document de gestion durable, elles se convertissent majoritairement vers la futaie feuillue, sauf sur les crêtes gréseuses.



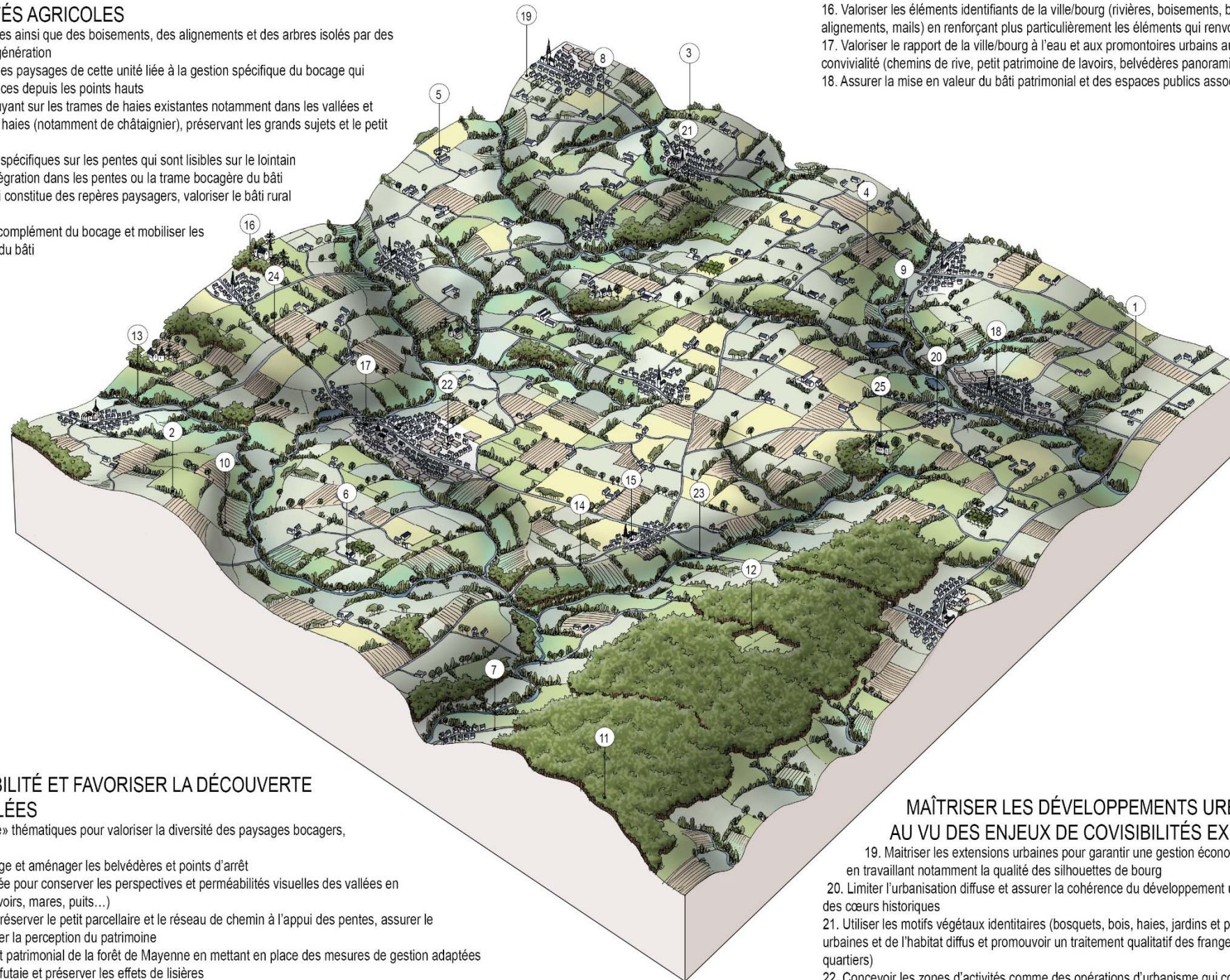
UP01-40-XXX La forêt de Mayenne est en partie dédiée à la sylviculture (Chailland – 2015)

5. Les enjeux de l'unité paysagère

Bloc-diagramme de synthèse des enjeux de l'unité paysagère des marches entre Maine et Bretagne (1)

PRÉSERVER LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES RURAUX EN TENANT COMPTE DES BESOINS DES ACTIVITÉS AGRICOLES

1. Assurer la pérennité des haies existantes ainsi que des boisements, des alignements et des arbres isolés par des actions de gestion, réhabilitation et de régénération
2. Préserver la perception panoramique des paysages de cette unité liée à la gestion spécifique du bocage qui laisse des perspectives et des transparences depuis les points hauts
3. Renforcer la maille bocagère en s'appuyant sur les trames de haies existantes notamment dans les vallées et aux abords des bourgs en régénérant les haies (notamment de châtaignier), préservant les grands sujets et le petit parcellaire
4. Limiter l'impact de pratiques culturales spécifiques sur les pentes qui sont lisibles sur le lointain
5. Veiller à la qualité architecturale et l'intégration dans les pentes ou la trame bocagère du bâti agricole, notamment le bâti d'élevage, qui constitue des repères paysagers, valoriser le bâti rural traditionnel identitaire
6. Renforcer la présence des vergers en complément du bocage et mobiliser les essences fruitières en accompagnement du bâti



DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ ET FAVORISER LA DÉCOUVERTE DES FORÊTS ET DES VALLÉES

7. Développer les « chemins de traverse » thématiques pour valoriser la diversité des paysages bocagers, forestiers et de vallées
8. Ménager des ouvertures sur le paysage et aménager les belvédères et points d'arrêt
9. Limiter la fermeture des fonds de vallée pour conserver les perspectives et perméabilités visuelles des vallées en valorisant le petit patrimoine associé (lavoirs, mares, puits...)
10. Soigner l'occupation des coteaux : préserver le petit parcellaire et le réseau de chemin à l'appui des pentes, assurer le dégagement des points de vues, valoriser la perception du patrimoine
11. Protéger les espaces boisés d'intérêt patrimonial de la forêt de Mayenne en mettant en place des mesures de gestion adaptées
12. Valoriser les paysages forestiers de futaie et préserver les effets de lisières
13. Privilégier les boisements qui renforcent les lignes du paysage existantes (relief – cours d'eau...), s'appuient sur la trame bocagère, accompagnent le bâti et contribuent à donner un effet de parc rural
14. Privilégier les essences feuillues en harmonie avec le bocage (utilisation de conifères possible comme signal visuel)
15. Prendre en compte les perspectives sur le patrimoine pour mieux le mettre en scène

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES URBAINS PATRIMONIAUX

16. Valoriser les éléments identifiants de la ville/bourg (rivières, boisements, belvédères, places, espaces libres, patrimoine, alignements, mails) en renforçant plus particulièrement les éléments qui renvoient à la tradition de parcs et jardins
17. Valoriser le rapport de la ville/bourg à l'eau et aux promontoires urbains au travers d'espaces publics de qualité et de convivialité (chemins de rive, petit patrimoine de lavoirs, belvédères panoramiques...)
18. Assurer la mise en valeur du bâti patrimonial et des espaces publics associés, sans les encombrer dans l'espace urbain

MAÎTRISER LES DÉVELOPPEMENTS URBAINS NOTAMMENT AU VU DES ENJEUX DE COVISIBILITÉS EXISTANTS

19. Maîtriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace agricole et la lisibilité des paysages en travaillant notamment la qualité des silhouettes de bourg
20. Limiter l'urbanisation diffuse et assurer la cohérence du développement urbain par rapport au relief et aux structures urbaines des cœurs historiques
21. Utiliser les motifs végétaux identitaires (bosquets, bois, haies, jardins et parcs) pour travailler la perception des franges urbaines et de l'habitat diffus et promouvoir un traitement qualitatif des franges (limites de l'urbanisation, continuité entre les quartiers)
22. Concevoir les zones d'activités comme des opérations d'urbanisme qui composent avec la structure des bourgs/ville et le paysage environnant
23. Assurer l'insertion des nouvelles infrastructures dans le paysage en préservant la continuité paysagère des vallons, l'ouverture sur les plateaux cultivés et le recul permettant la lisibilité des silhouettes des bourgs/ville
24. Éviter la présence trop systématique d'écrans latéraux de végétation ou des déblais trop importants sur les axes récents qui masqueraient les nombreux panoramas de cette unité
25. Maintenir, protéger et gérer les principaux alignements d'arbres tige en place et les grands parcs paysagers ruraux

Pour en savoir plus les enjeux des paysages à l'échelle régionale

Lien sur les enjeux régionaux

Le territoire de l'unité paysagère est couvert par la Charte Paysagère et Urbanistique en Haute-Mayenne. Ce document repose sur quatre piliers qui sont :

- o Le paysage : préserver et mettre en valeur le bocage, fleuron s'il en est un, des paysages de Haute-Mayenne
- o L'urbanisme : Préserver les terres agricoles en contrôlant l'étalement urbain. Penser l'évolution des centre-bourgs en fonction des nouveaux modes de vie en milieu rural
- o L'architecture : Rénover, protéger le patrimoine bâti. Favoriser la cohabitation avec les formes contemporaines. Interroger l'identité architecturale du territoire.
- o La mobilité : Faciliter la mobilité des habitants sur le territoire. Améliorer les moyens de déplacement existants et favoriser l'innovation en ayant toujours à l'esprit les économies d'énergie.

La Charte décline les pistes d'actions à travers des fiches ressources issues des expériences locales qui offrent des pistes d'actions aux acteurs locaux.

Les enjeux développés sont des pistes de réflexion et d'action pour les acteurs locaux qui retraduisent les enjeux révélés à l'échelle régionale. Ils se traduisent de manière synthétique dans le bloc diagramme ci-dessus.

5.1 Préserver la diversité des paysages ruraux en tenant compte des besoins des activités agricoles

Entre Bretagne et Maine, le territoire rural des Marches offre une diversité de paysages entre patrimoine naturel et activité agricole. Les haies, boisements et arbres isolés participent pleinement à cadencer le paysage agro-naturel typique du bocage mayennais et caractérisent le terroir entre élevage et cultures céréalières. L'enjeu est de préserver une forme de variété pour éviter la simplification du paysage. Diversité à la fois des activités agricoles influentes sur la ruralité et diversité des espaces naturels et des éléments paysagers.

- Assurer la pérennité des haies existantes ainsi que des boisements, des alignements et des arbres isolés par des actions de gestion, réhabilitation et de régénération
- Préserver la perception panoramique des paysages de cette unité liée à la gestion spécifique du bocage qui laisse des perspectives et des transparences depuis les points hauts
- Renforcer la maille bocagère en s'appuyant sur les trames de haies existantes notamment dans les vallées et aux abords des bourgs en régénérant les haies (notamment de châtaignier), préservant les grands sujets et le petit parcellaire.
- Limiter l'impact de pratiques culturales spécifiques sur les pentes qui sont lisibles sur le lointain
- Veiller à la qualité architecturale et l'intégration dans les pentes ou la trame bocagère du bâti agricole, notamment le bâti d'élevage, qui constitue des repères paysagers, valoriser le bâti rural traditionnel identitaire
- Renforcer la présence des vergers en complément du bocage et mobiliser les essences fruitières en accompagnement du bâti.



UP01-50- XXX Un exemple de maintien de haie bocagère participant à l'intégration de hangar agricole dans le paysage (Vautorte)



UP01-50- XXX La prise en compte de la pente pour l'installation de bâti agricole favorise l'intégration paysagère (Hercé)

5.2 Développer l'accessibilité et favoriser la découverte des forêts et des vallées

Entre vallées boisées aux paysages fermés et plateaux dégagés, ouverts, la ruralité de l'unité présente un terrain riche en éléments végétaux et patrimoniaux. Les espaces forestiers sont peu valorisés, peu lisibles et méritent une attention particulière. Les vallées et cours d'eau se ferment et nécessitent une gestion, différenciée, afin d'être requalifiés pour retrouver une réelle place au cœur des paysages de l'unité. Une gestion adaptée comme gage de qualité.

- Développer les " chemins de traverse " thématiques pour valoriser la diversité des paysages bocagers, forestiers et de vallées
- Ménager des ouvertures sur le paysage et aménager les belvédères et points d'arrêt
- Limiter la fermeture des fonds de vallée pour conserver les perspectives et perméabilités visuelles des vallées en valorisant le petit patrimoine associé (lavoirs, mares, puits...)
- Soigner l'occupation des coteaux : préserver le petit parcellaire et le réseau de chemin à l'appui des pentes, assurer le dégagement des points de vues, valoriser la perception du patrimoine
- Protéger les espaces boisés d'intérêt patrimonial de la forêt de Mayenne en mettant en place des mesures de gestion adaptées
- Valoriser les paysages forestiers de futaie et préserver les effets de lisières
- Privilégier les boisements qui renforcent les lignes du paysage existantes (relief – cours d'eau...), s'appuient sur la trame bocagère, accompagnent le bâti et contribuent à donner un effet de parc rural
- Privilégier les essences feuillues en harmonie avec le bocage (utilisation de conifères possible comme signal visuel)
- Prendre en compte les perspectives sur le patrimoine pour mieux le mettre en scène



UP01-50- XXX Le maintien de paysage ouvert et des terres de pâture contribuent à favoriser des paysages de vallée qualitatifs (Saint-Denis-de-Gastines)

5.3 Préserver et mettre en valeur les paysages urbains patrimoniaux

Au cœur des plateaux agro-naturels, vallées et espaces forestiers, des paysages urbains se dressent parfois peu valorisant ou peu valorisés. Le patrimoine bâti existe sur le territoire mais sa place n'est parfois pas confortée ou peu mise en avant. Ces éléments témoins de l'histoire locale et de son évolution sont des repères et des atouts à mettre en valeur dans un cadre d'intérêt paysager fort.

- Valoriser les éléments identifiants de la ville/bourg (rivières, parc, jardins, boisements, belvédères, place, espaces libres, patrimoine, alignements, mails) en renforçant plus particulièrement les éléments qui renvoient à la tradition de parcs et jardins
- Valoriser le rapport de la ville/bourg à l'eau au travers d'espaces publics de qualité et de convivialité (chemins de rive, petit patrimoine de lavoirs, belvédères panoramiques...)
- Assurer la mise en valeur du bâti patrimonial et des espaces publics associés, sans les encombrer dans l'espace urbain.



UP01-50- XXX La réhabilitation du patrimoine ancien lié à l'eau participe à la valorisation des centres historiques (Chailland)



UP01-50- XXX La préservation des perspectives sur les éléments patrimoniaux et de la lisibilité de la transition entre ville et campagne participent à la mise en scène des bourgs anciens (Placé)

5.4 Maîtriser les développements urbains notamment au vu des enjeux de covisibilités existants

L'habitat, les activités et équipements sur le territoire des Marches entre Maine et Bretagne se sont développés de façon disparate. Les paysages sont marqués par des éléments bâtis et urbains, ne respectant plus le relief, les covisibilités et les transitions entre différents espaces. Le développement de demain doit permettre d'accueillir des populations avec une gestion économe de l'espace et une bonne intégration des infrastructures.

- Maîtriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace agricole et la lisibilité des paysages en travaillant notamment la qualité des silhouettes de bourg
- Limiter l'urbanisation diffuse et assurer la cohérence du développement urbain par rapport au relief et aux structures urbaines des cœurs historiques
- Utiliser les motifs végétaux identitaires (bosquets, bois, haies, jardins et parcs) pour travailler la perception des franges urbaines et de l'habitat diffus et promouvoir un traitement qualitatif des franges (limites de l'urbanisation, continuité entre les quartiers)
- Concevoir les zones d'activités comme des opérations d'urbanisme qui composent avec la structure des bourgs/ville et le paysage environnant
- Assurer l'insertion des nouvelles infrastructures dans le paysage en préservant la continuité paysagère des vallons, l'ouverture sur les plateaux cultivés et le recul permettant la lisibilité des silhouettes des bourgs/ville.
- Eviter la présence trop systématique d'écrans latéraux de végétation ou des déblais trop importants sur les axes récents qui masqueraient les nombreux panoramas de cette unité
- Maintenir, protéger et gérer les principaux alignements d'arbres tige en place et les grands parcs paysagers ruraux



UP01-50- XXX La préservation du maillage bocager améliore la transition paysagère entre ville et campagne (Ernée)



UP01-50- XXX Le maintien de la haie bocagère filtre l'inscription paysagère des nouveaux bâtiments d'activités (St Berthevin-la-Tannière)